devront se donner réciproquement plus tard, que le comité international projeté soit créé le plus vite possible. L'existence d'un pareil comité est déjà motivée par le fait qu'une des premières tâches de celui-ci sera de stimuler la création de comités régionaux dans des contrées un peu délaissées ou peu civilisées, qui sont parfois malheureusement très riches en sépultures militaires. Je pense par exemple aux régions des Carpathes, de la Mésopotamie, de Gallipoli, etc. [1] »

E. C.

Les secours aux blessés à travers les âges.

M. Swarth, délégué permanent de la Croix-Rouge Espagnole en Belgique, nous communique le manuscrit d'une causerie sur les secours aux blessés dans l'histoire, qu'il a faite naguère à Bruxelles.

A la différence des auteurs qui ont écrit sur les origines de la Croix-Rouge ou de la Convention de Genève et qui, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire [2], ne sont pas remonté plus haut que le XVIme siècle, M. Swarth plonge ses regards dans la plus haute antiquité. Il assure, d'après les découvertes des savants, que les ossements des populations néolithiques démontrent l'existence de connaissances chirurgicales élémentaires.

---

[1] Aux précédentes publications signalées dans la chronique du 15 mars, il y a lieu d'ajouter la brochure suivante :

Die Ehrenfriedhöfe der 19. Division in Châtelet, Bouffioulx und Pont de Loup, umfassend die Gefallenen aus den Gefechten bei Charleroi am 22 August 1914. Herausgegeben durch den Kreischef von Charleroi. Herbst 1917. — Osnabrück, impr. C. Prelle, 1917. In-4, 35 p.

Brochure illustrée de plusieurs photographies, d'un plan du champ de bataille de la 19me division, du 22 août 1914, des plans de cimetières de Bois de Broue, de Bouffioulx et du réservoir à Châtelet. Suivent les listes des Allemands et des Français inhumés dans ces cimetières.

[2] Voy. *Bulletin international*, T. XLIX, 1918, p. 454.

CHRONIQUE

Les secours aux blessés.

L'Iliade et l'Odyssée révèlent la méthode des Grecs pour traiter les plaies. Les fils d'Esculape, Machaon et Podalyre, chirurgiens de l'armée grecque seraient les ancêtres de nos médecins d'armée. Déjà à cette époque, encore légendaire, le service de santé existait. Alexandre en avait un dans ses armées. Les temples d'Esculape servaient d'hôpitaux. Les mutilés et les invalides étaient hébergés gratuitement par l'Etat. Ce furent les Egyptiens qui mirent en honneur la science médicale. Leurs médecins militaires devaient guérir les blessés sous peine de châtiment. Les Grecs, puis les Romains commencèrent à donner à leurs blessés les soins nécessaires et immédiats, leur assurant la possibilité de guérir et de rejoindre l'armée. Mais il semble que leurs efforts se bornaient à leurs propres blessés et ne s'étendaient pas à ceux des armées ennemies.

Il faut en venir au sultan Saladin pour trouver la préoccupation des blessés ennemis : après la prise de Jérusalem, il fit soigner les blessés de la ville conquise par les hospitaliers de St-Jean. Cependant, ce ne fut qu'après Ambroise Paré, au XVIme siècle et sous Henri IV, qu'un véritable service sanitaire de l'armée fut organisé ; il faut en arriver à ce siècle pour découvrir des accords particuliers et momentanés, entre chefs d'armées, relativement au relèvement et au soin des blessés sans distinction de nationalité. Les ouvrages de Gurlt, *Zur Geschichte der internationalen und freiwilligen Krankenpflege im Kriege*, de Lueder, la *Convention de Genève*, du Dr Cabanès [1], rappellent ce qu'on peut nommer les prodromes de la Convention de Genève. C'est à la mention de ce pacte du 22 août 1864, qu'aboutit et s'arrête l'étude de M. Swarth, qui passe rapidement en revue en terminant les tentatives embryonnaires qui l'ont précédé.

P. D G.

---

[1] Voy. *Bulletin international*, T. XLIX, 1918, p. 420.